
Jérôme Pétion, Député aux Etats Généraux de 1789, Maire de Paris en 1792, ensuite Député à la Convention Nationale.

Numéro d'inventaire : 1979.26894

Auteur(s) : Jean Duplessi-Bertaux

Levachez

Type de document : image imprimée

Période de création : 4e quart 18e siècle

Date de création : 1798 (vers)

Description : gravure en taille-douce : eau-forte et pointillé cuvette rognée des rousseurs ruban adhésif au dos de la feuille traces de colle bord supérieur

Mesures : hauteur : 435 mm ; largeur : 275 mm

Notes : Portrait en buste de 3/4 dr. de Jérôme Pétion, (1756-1794), député aux Etats Généraux de 1789, Maire de Paris en 1792, ensuite député à la Convention Nationale. Le médaillon est placé au-dessus du bas-relief représentant Pétion porté en triomphe à la fête des Suisses de Chateau-Vieux. Les bas-reliefs accompagnant les portraits font suite aux "Tableaux historiques de la Révolution française". au-dessous des gravures, figure un texte résumant l'histoire de la vie publique et privée du personnage. au-dessous du médaillon, à dr. : "Le vachez sculp." au-dessous du tr. c. : " "Duplessis Bertaux inv. & del. - L'An 7 de la Répub. - Duplessis Bertaux aqua forti". Les Levachez sont graveurs au pointillé et marchands d'estampes en taille douce. Duplessi-Bertaux (Jean) : dessinateur et graveur à l'eau-forte (1747-1820) IFF. P. 265. Mention de la gravure, p. 336

Mots-clés : Histoire et mythologie

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

ill.



**JÉRÔME PÉTION, DÉPUTÉ AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789,
Maire de Paris en 1792, ensuite Député à la Convention Nationale.**

Pétion avait exercé, comme Robespierre, la profession d'avocat; c'étoit un homme vain et médisant, desservi au parti d'Orléans, que l'on confondait alors avec celui du peuple; sa popularité fut si grande qu'on l'appela: «*Pepe Péton*; Péton ou la mort. » Il fut porté à la morture, quand «*Bally* eut donné sa démission. Sant l'érection l'évoquaillit au point, qu'il introduit dans la salle du corps législatif pour demander la déchéance de Louis XVI, il étoit, assé, à la hauteur, avec un mélange singulier de simplicité et d'ignorance: «*ma foi, je vois que la régence me tombe sur la tête, je ne sais comment m'en défaire.*»

Pendant sa morture, Pétion eut commettre, précédemment, les massacres des deux et trois septembre; tandis qu'à cette époque, il pouvoit d'un seul mot, arrêter les flots de sang qui inondaient Paris, et bontôt apaiser toutes les parties de la France. La terreur que les orléanistes avoient inspirée par ces massacres, les ayant rendus maîtres des nouvelles élections, Robespierre et Pétion furent nommés députés à la Convention. L'incompréhensible Robespierre, le cestueux Pétion, pouvoient faire trop grande popularité pour ne pas être rivaux; ils le furent en effet, et ne tardèrent pas à se détester. Des lors, Pétion se mit entièrement du parti de Brissot, et de Fourdrinier; comme eux, il fut proscrit au 3e mai; il erra longtemps dans les Départemens de l'Orne, et, enfin du côté de Bordeaux, sans pouvoir trouver un asile. On a prétendu que Pétion n'avoit été cruel que par habileté; mais ce ne peut être une excuse pour un fonctionnaire public; il n'est donc pas étonnant qu'un tel homme n'ait inspiré, dans son malheur, aucun intérêt, aucun pitié, et n'ait trouvé personne qui ait voulu le sauvegarder à ses persécuteurs.

On peut assurer, dans ces notices imprécises, que Pétion est mort de faim dans les champs où il errait, du côté de Bordeaux, et que son corps a été la proie des animaux carnivores; fin déplorable! mort affreuse; que l'auteur de la nature, dans sa profonde justice, semble avoir réservé à l'un des auteurs des miséeries de septembre!

* Qualification qu'en leur donnez alors.

* Pétion porté en triomphe à la fin des assauts de Château-Vieux.

